

DU PRATIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Directeur de la formation : M. Bernard BOSSU, Professeur Agrégé des facultés de droit

Objectifs :

Cette formation permet d'acquérir les règles essentielles en matière de gestion du contrat de travail. Toutes les grandes étapes du contrat de travail, recrutement, exécution et rupture sont étudiées sous un angle pratique.

Mais, au-delà de l'acquisition des connaissances, l'objectif est de permettre à toute personne confrontée à l'application du droit du travail de développer les bons réflexes et d'identifier les erreurs à ne pas commettre. L'accent sera mis en particulier sur l'actualité, les réponses légales et jurisprudentielles évoluant régulièrement.

La formation s'adresse aux représentants du personnel, aux conseillers prud'hommes, au collaborateur de la fonction RH, aux juristes d'entreprise, aux avocats et aux étudiants.

Public :

La formation s'adresse :

- **Aux salariés, professionnels libéraux, particuliers, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi** : représentants du personnel, conseillers prud'hommes, collaborateurs de la fonction RH, juristes d'entreprise, aux avocats ...
- **Aux étudiants** : en droit, AES, sciences politiques, titulaires d'un Bac+2 ...

Formation ouverte en :

- Formation Initiale (FI)
- Formation Continue (FC)

Compétences :

Connaître les règles essentielles de gestion du contrat de travail ; maîtriser le processus de recrutement ; rédiger les clauses sensibles du contrat de travail ; maîtriser les règles de gestion des contrats précaires ; gérer le recours au télétravail ; gérer la durée du travail et les congés payés ; gérer l'évolution du contrat de travail ; maîtriser l'exercice du pouvoir disciplinaire ; gérer la maladie et l'inaptitude physique ; identifier les discriminations et les inégalités de traitement ; définir le harcèlement et intégrer ses enjeux ; maîtriser la gestion des différents modes de rupture du contrat de travail.

Conditions d'accès :

Recrutement sur dossier de candidature :

Il faut être Titulaire d'un bac + 2 ou justifier d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative en lien avec le domaine de formation.

DU PRATIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Organisation :

Le DU se déroule sur un an et, soit 108 h de cours (12 modules de 9 heures)

Les cours se déroulent à Lille, à la Faculté des sciences juridiques politiques et sociales de l'Université Lille .

Un étudiant ou stagiaire peut décider de suivre simplement un ou plusieurs modules. Dans ce cas, il obtient une Attestation Universitaire d'Enseignement Complémentaire pour chaque module suivi sous réserve de valider le contrôle continu des connaissances.

Conditions d'examens :

3 épreuves :

- Contrôle continu des connaissances pour chaque module
- Examen terminal en juin (épreuve orale)
- Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (facultatif)

(Règlement des études disponible auprès du service Formations Tout au Long de la Vie ou sur le site internet de la Faculté)

Programmes des enseignements :

Il se répartit sur 12 Modules de 9 heures. Chaque module comprend 3 thèmes (3 x 3 h) pour un total de 108 heures.

MODULE 1 : Gérer l'embauche (3 x 3 = 9 h)

- le recrutement (rédaction de l'annonce, l'entretien avec le candidat, gérer une promesse d'embauche ...)
- La conclusion du contrat (écrit, formalités d'embauche, période d'essai ...)
- Les clauses du contrat de travail (non-concurrence, exclusivité, dédit-formation, mobilité ...)

MODULE 2 : Le recours aux contrats atypiques (3 x 3 = 9 h)

- Le contrat de travail à durée déterminée (cas de recours, règles de gestion, rupture ...)
- Le contrat de travail temporaire (particularismes, la gestion partagée des risques ...)
- Le contrat de travail à temps partiel

MODULE 3 : Droit disciplinaire et surveillance (3 x 3 = 9 h)

- Le règlement intérieur et les chartes éthiques (contenu, force obligatoire ...)
- Faute et sanction disciplinaire (notion, procédure disciplinaire, contrôle du juge ...)
- TIC et surveillance du salarié (Loyauté, vie privée ...)

MODULE 4 : Gérer l'évolution de la relation de travail (3 x 3 = 9 h)

- Les entretiens professionnels (procédure, contenu, objectifs ...)
- Modification ou changement des conditions de travail (Déterminer le contenu du contrat, mettre en oeuvre la modification du contrat ...)
- Le recours au télétravail (le volontariat, les clauses du contrat de télétravail, l'exécution ...)

DU PRATIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

MODULE 5 : Gérer l'état de santé (3 x 3 = 9 h)

- La maladie de droit commun (obligation de loyauté, suspension et rupture du contrat ...)
- L'inaptitude physique de droit commun (le rôle du médecin du travail, reclassement, rupture...)
- Accidents du travail et maladies professionnelles (identification, reclassement, rupture ...)

MODULE 6 : Les conditions de travail (3 x 3 = 9 h)

- Durée et temps de travail (durée légale et heures supplémentaires, droit au repos, aménagement du temps de travail, gestion des congés ...)
- Rémunération (fixation du salaire, égalité de rémunérations, paiement du salaire ...)
- Hygiène et sécurité (prévention des risques, obligation de sécurité de résultat, responsabilité pénale de l'employeur ...)

MODULE 7 : Vie privée et vie professionnelle (3 x 3 = 9 h)

- La vie personnelle du salarié (vie personnelle et vie privée, le trouble objectif ...)
- Harcèlements (identification du harcèlement moral et du harcèlement sexuel, prévention, répression ...)
- Discrimination et égalité de traitement (notion, preuve, distinctions autorisées ...)

MODULE 8 : Gérer le licenciement pour motif personnel (3 x 3 = 9 h)

- Procédure (conduire un entretien préalable, gérer la lettre de licenciement ...)
- Preuve (charge de la preuve, moyens de preuve, l'impact des TIC ...)
- Cause réelle et sérieuse (les différents motifs : faute, insuffisance professionnelle...)

MODULE 9 : Gérer le licenciement pour motif économique (3 x 3 = 9 h)

- Procédure (présentation des différentes procédures, le contenu de la lettre de licenciement ...)
- Plan de sauvegarde de l'emploi (mesures de reclassement internes et externes, mise en oeuvre, sanctions ...)
- Cause réelle et sérieuse (les difficultés économiques, les mutations technologiques, la réorganisation de l'entreprise ...)

MODULE 10 : Gérer la rupture du CDI en dehors du licenciement (3x 3 = 9 h)

- Prise d'acte, démission et résiliation judiciaire (frontières, régime juridique, effets ...)
- Transactions et rupture conventionnelle (conditions de validité de la transaction, portée, conditions de forme et de fond de la rupture conventionnelle effets ...)
- La retraite (mode de rupture autonome, initiative du salarié, initiative de l'employeur ...) et la force majeure

MODULE 11 : Les licenciements « sensibles » (3 x 3 = 9 h)

- Licencier dans une entreprise en difficulté (licenciement en cas de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire ...)
- Licencier un salarié protégé (champ de la protection, autorisation de l'inspecteur du travail ...)
- Les nullités du licenciement (les nullités textuelles, les nullités sans texte ...)

MODULE 12 : De l'individuel au collectif (3 x 3 = 9 h)

- La négociation dans l'entreprise (Qui négocie, les thèmes de la négociation, la négociation obligatoire ...)
- La remise en cause de l'accord collectif (révision, dénonciation, transfert d'entreprise, conflit convention collective et contrat individuel de travail ...)
- Les accords de performance collective (conditions, effets, remise en cause ...)

DU PRATIQUE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Informations pratiques :

Pour candidater en ligne :

Du 14 juin 2021 au 11 juillet 2021

Du 23 août 2021 au 15 septembre 2021

<https://www.univ-lille.fr/etudes/candidater/>

Puis « Candidater dans une formation hors LMD »

Plus d'informations à télécharger sur la page du DU :

<https://droit.univ-lille.fr/formations/catalogue-des-formations> ou en consultation au bureau des FTLV.

Coût de la formation :

Pour l'ensemble du DU (108 h) :

- Stagiaire de la formation continue (*demandeur d'emploi, salarié financé, mobilisation CPF¹, non souhait de mobilisation du CPF¹, profession libérale autre organisme de financement...*) : 1 700€
- Tarif individuel (*Etudiant, CPF¹ non mobilisable*) : 600€
- Formation complémentaire : 600€
- Pour un seul module ou AUÉC : 200 €

Le nombre de places est limité.

Aucun remboursement n'est autorisé après le début des enseignements (sauf cas de force majeure dûment justifié).

Calendrier : enseignements et examens dispensés d'octobre à juin, le vendredi.

2nde session d'examen en septembre.

Lieu de la formation : Faculté des sciences juridiques politiques et sociales, 1 place Déliot, 59000 Lille.

Contacts :

Directeur de la formation : Bernard Bossu : bernard.bossu@univ-lille.fr

Département FTLV (Formations Tout au Long de la Vie)

Bureau A3.07 Faculté des sciences juridiques politiques et sociales

1, place Déliot – CS 10629 - 59000 Lille

Tél. +33 (0)3 20 90 74 62 du-fsjsps@univ-lille.fr

¹ Contacter fc-droit@univ-lille.fr pour connaître l'éligibilité.